

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	Communauté de Communes de PUISAYE FORTERRE
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse :	N° ..4..... Ruede Colette.....
	Commune <u>TOUCY</u>
	Code postal <u>89130</u>
Nature des activités :	<u>F.P.C.T.</u>
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Eptesicus serotinus Sérotine commune	Gîte à minima d'estivage dans des combles
B2 Myotis emarginatus Murin à oreilles échanquées	Colonie de reproduction dans des combles
B3 Apus apus Martinet noir	Site de nidification en façade
B4 Delichon urbicum Hirondelles des fenêtres	Site de nidification en façade
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le projet concerne l'ancienne mairie de la commune de Saint-Fargeau (Yonne), située au 4 avenue Général Leclerc - 89170 Saint-Fargeau. Il consiste en la rénovation et la réhabilitation du bâtiment afin d'accueillir le nouveau siège de la CCPF ainsi que les agents du pôle administratif et du pôle aménagement du territoire.

Détails consultable dans le chapitre "1.3 Origine et intérêt public majeur du projet l'étude d'impact", étude jointe au CERFA

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Destruction potentielle de site de nidification lors des ravalement de façade pour l'hirondelle des fenêtres et le martinet noir

Altération Préciser : Altération et modification d'un site de reproduction de Murin à oreilles échancrées et d'un site à minima d'estivage de Séroline commune

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre Description en détail au sein de l'étude d'impact jointe au CERFA

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Master en Ecologie de zone humide, biodiversité et ornithologie (Angers)

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Décembre 2022 à Décembre 2024
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Bourgogne Franche Comté

Départements : Yonne - 89

Cantons :

Communes : SAINT FARGEAU

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser : Recherche de gîte de reproduction de Murin à oreilles échancrées afin de permettre leur conservation

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Adaptation des périodes de travaux, création d'un gîte de substitution pour le Murin à oreilles échancrées au sein du bâtiment actuel, pose de gîte pour la Séroline commune, installation de nichoirs pour l'avifaune. L'ensemble des mesure est consultable dans l'Etude d'impact jointe au CERFA.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Compte rendu à destination de la DREAL - COM Com Puisaye Forterre

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Compte rendu détaillé de chaque opération et mise en place de mesure à destination de la DREAL. Compte rendu final de l'opération

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Tauxy
le 05/06/2023
Votre signature

